



Direction Générale à la Culture

Décision n°2025-962

Objet : Tarif de vente d'articles boutique au Planétarium – modification et ajouts

Réf : 8.9.3.

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le prix de vente de l'article « Carte du Ciel (divers formats) » au tarif de 19,90 € TTC, anciennement à 18 € TTC, suite à une augmentation du prix éditeur. Considérant qu'il est nécessaire de modifier le prix de vente de l'article « *Le ciel aux Jumelles* - édition Stelvision, ISBN 978-2--9586619-3-9 » au tarif de 25,00 € TTC, anciennement à 22,90 € TTC, suite à une augmentation du prix éditeur.

Considérant qu'il est pertinent d'ajouter à l'assortiment de la boutique du Planétarium : l'article « *Découvrir le ciel à l'œil nu* - édition Stelvision, ISBN 978-2-9586619-1-5 » au tarif de 22,90 € TTC.

Décide

Article 1. De fixer les tarifs de vente suivants :

- article « Carte du ciel » au prix de 19,90 € TTC,
- article « *Le Ciel aux jumelles* - édition Stelvision » au prix de 25,00 € TTC,
- article « *Découvrir le ciel à l'œil nu* - édition Stelvision » au prix de 22,90 € TTC,

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 15/10/2025

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Anthony DESCLOZIERS

mis en ligne le .

17 OCT. 2025